

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 77

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 13

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 1 A Le Président de la République ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République lui-même peut être exposé à des stratégies d'influence.